

Jusqu'au jeudi 4 décembre 2014

Votons tous FSU !

Premier syndicat au CTM du MAAF

Le 4 décembre 2014 tous les agents titulaires et non-titulaires de l'État, collectivités territoriales et fonction publique hospitalière sont appelés à voter le même jour pour leurs comités techniques (CT), leurs CAP et leurs CCP.

Quelques bonnes raisons de voter FSU

Voter FSU, c'est voter pour des syndicats et des représentant-e-s :

- attachés à un syndicalisme défendant les droits de tous les salariés et un projet de société solidaire où le service public est le garant de l'égalité,
- capables de mobiliser les personnels et sachant allier l'action, les propositions et la négociation,
- présents dans tous les secteurs : administration centrale du MAAF, DRAAF et DAAF, enseignement technique, enseignement supérieur, DDT[M], DD[CS]PP, établissements publics du MAAF (ASP, FAM, INAO, ODEADOM, IFCE, ...), services et établissements publics du MEDDE (administration centrale, DREAL et DEAL, lycées maritimes, ...)
- refusant tout corporatisme et regroupant toutes les catégories de personnels,
- défendant les agents à partir de critères objectifs, qu'ils soient syndiqués ou non-syndiqués,
- défendant l'action intersyndicale parce que, tous ensemble, on est plus forts face à l'administration et à des politiques menées qui affaiblissent les services publics et fustigent les fonctionnaires.

Nos candidates, nos candidats FSU

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

Dominique LO FARO	SG / SRH
Brigitte BOUCARD-THABARD	EPLEFPA La Roche sur Yon
Jean-Marc SCHUTZ	DDT Isère
Martine MESSENGER-FICK	DDPP Vendée

Secrétaire administratif de classe supérieure

Elisabeth HENRY	EPLEFPA du Saintonge
Laurence CHATEL	SG / MPP
Jean-François PERTUET	DDTM Finistère
Philippe DUBOIS	ASP - UNACESS

Secrétaire administratif de classe normale

Claudine FOURNIER-MARCHAL	ASP – DR Lorraine
Marie-Josée NOSIBOR	DAAF Martinique
Antoinette MORENO-MARTINEZ	EPLEFPA Aix-Valabre
Bénédicte NERGEAULT	ASP – DR Poitou-Charentes
Christophe JEANBLANC	EPLEFPA Limoges
Fatima BOUHADDI	SG / SSP

Le vote a lieu uniquement par correspondance, utilisez les bulletins de vote fournis par l'administration, sans rajout ni rature et sans modification. Attention, le vote doit impérativement être arrivé à l'administration centrale avant le 4 décembre 2014 à 18 heures, dernier délai.

Pour cela, votez FSU dès réception du matériel de vote.

LA FSU REVENDIQUE

POUR LES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS

- **La revalorisation des salaires et des carrières, 600€** de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat des dernières années et **revalorisation de la valeur du point Fonction Publique**
- **L'intégration des primes et indemnités dans le salaire**, avec suppression des inégalités entre catégories et secteurs et avec alignement sur le niveau des corps techniques.
- **Le remplacement de la PFR, avec le retour à un régime indemnitaire égalitaire, sans discrimination selon la fonction et sans individualisation, ce que n'est pas le RIFSEEP proposé par le gouvernement et rejeté par la quasi-totalité des syndicats de la Fonction Publique.**
- **Une refonte complète de la grille indiciaire**, avec relèvement du début de la grille et augmentation de l'indice terminal du corps qui doit correspondre à l'indice terminal du grade de bases des corps de la catégorie A (INM 658) soit + 96 points
- **Un corps ne comportant plus que deux grades (au lieu de 3 actuellement) pour limiter les blocages dans la carrière.** Chaque secrétaire administratif doit pouvoir atteindre au minimum l'indice terminal du corps avant son départ en retraite.
- **La reconnaissance des qualifications et du travail administratif**
- **Un plan de requalification, permettant plus d'avancements et plus de promotions en catégorie A.** Le nombre de promotions ne doit plus être calculé, selon l'effectif du corps des attachés, comme c'est le cas actuellement. Cela crée une grave situation d'inégalité par rapport aux corps techniques, du fait des effectifs relativement faibles des attachés. De plus, les fonctions exercées par les secrétaires administratifs se sont complexifiées et justifient une requalification en catégorie A.
- **Dans l'immédiat, une augmentation du nombre d'avancements**, pour débloquer les carrières des secrétaires administratifs ; notamment pour l'accès à la classe supérieure. 98% des IPEF sont promus au grade d'en Chef, pourquoi 98% des secrétaires administratifs ne pourraient-ils pas atteindre le grade d'avancement ?
- **Des recrutements et des créations d'emplois**, pour répondre aux besoins du service public, pour remplacer les départs en retraite et permettre la promotion interne de B en A, pour améliorer les conditions de travail, et pour titulariser les agents non-titulaires et en finir avec la précarité.
- **L'arrêt des remises en cause des missions de service public et de la perte des missions techniques, l'arrêt de la RGPP et de son succédané la MAP**, l'arrêt des restructurations de service et des redéploiements de personnels, l'arrêt des chantiers de « mutualisations », le maintien d'effectifs suffisants dans les missions dites « supports » (gestion des personnels, logistique, informatique, comptabilité, juridique, ...)
- **La reconquête des besoins de service public pour les citoyens**, au plus près de leurs besoins.
- **La reconnaissance de la pénibilité du travail** dans certaines missions, avec la possibilité de départ anticipé en retraite.

Il faut augmenter le taux promus – promouvables !

Ce taux permet de calculer le nombre d'avancements possible chaque année, pour l'accès à la classe supérieure (taux actuel : 12%) et à la classe exceptionnelle (taux actuel : 11%).

La FSU a insisté pour une augmentation du taux promus-promouvables pour les secrétaires administratifs face à l'administration du MAAF (réunion du 15 octobre 2014), en argumentant fortement sur :

- Les blocages de carrière au sommet des 3 grades du corps des SA
- la durée totale de la carrière dans la classe supérieure.
- la pyramide des âges.

AVANCEMENTS ET PROMOTIONS

La FSU et ses élu-e-s veulent changer les pratiques en CAP.

La FSU dénonce depuis toujours les limitations que l'administration tend à imposer au rôle de la CAP dans l'élaboration des tableaux d'avancement (TA).

Elle a forcé l'administration à fiabiliser les données dans les dossiers des agents (dates d'ancienneté notamment) et à fournir avant les CAP les listes complètes des promouvables, et ainsi à ne pas se limiter aux seul-e-s retenu-e-s par les IGAPS.

La FSU a obtenu la remise en cause de la gestion du personnel par grandes régions pour revenir à une gestion nationale, pour plus d'égalité entre les adjoints administratifs, quels que soient la région ou le secteur d'activité. L'administration a admis, sur notre pression, que les syndicats puissent proposer des candidats à l'avancement, à égalité d'examen par la CAP.

Alors que d'autres syndicats pratiquent le clientélisme et cautionnent les méthodes opaques de filtrage des IGAPS, la FSU dénonce l'élimination sans justification dans les listes de bon nombre de collègues, pourtant proposés par leurs responsables locaux et répondant à des critères objectifs (âge, ancienneté, reconnaissance professionnelle).

La FSU intervient pour tous les agents : Les élu-e-s FSU n'ont pas leur liste d'adhérents en regard de la liste des propositions de l'administration !

La FSU a des propositions claires, simples et transparentes en matière d'avancement de grade et promotion de corps :

La FSU revendique des règles équitables et transparentes pour les avancements, pour faire reculer l'individualisation :

La FSU demande une amélioration de l'information aux agents :

- Au début de chaque cycle annuel d'avancement, information à tous les agents du nombre d'avancements et promotions possibles, avec rappel des conditions statutaires pour être promuable.
- Information de chaque agent promuable sur la proposition faite, ou l'absence de proposition, par le responsable de la structure, avec le rang de classement dans la structure.
- Justification devant la CAP par l'administration d'une absence de proposition de l'agent ou l'éventuel refus de l'inscrire sur un tableau d'avancement.

Classement des promouvables proposés selon un barème discuté en CAP, basé sur des critères objectifs et transparents, connus de tous (parution dans une note de service par exemple), prenant en compte les anciennetés (service public, âge, corps, ...), les durées de blocage en sommet de grade, ...

MOBILITES

La FSU agit pour un réel droit à la mobilité

Aujourd'hui, les freins à la mobilité, sont les réductions d'effectifs, les restructurations des services, les remises en cause des missions, la gestion comptable des emplois par chaque ministère.

La FSU s'oppose à la "pratique des 3 ans dans un même poste" que l'administration tente d'imposer : elle a été à l'initiative de l'avis du CHSCT ministériel traitant du risque psycho-social qui peut se développer lors du maintien sur le poste durant ce délai des 3 ans.

La transparence dans les mobilités

La FSU réclame que tous les postes vacants soient publiés et que toutes les demandes de mobilité soient examinées par la CAP y compris les demandes de mobilités internes quand elles entraînent des modifications de rémunération ou de déroulement de carrière.

La CAP doit avoir un véritable rôle pour examiner toutes les demandes de mutation en prenant en compte la situation de l'agent demandeur, notamment les situations particulières (rapprochements de conjoint, problèmes de santé...), la situation dans le poste (difficultés..) ainsi que les critères objectifs (ancienneté..), plutôt que des critères comptables. **La FSU refuse le caractère prépondérant donné par l'administration à l'avis du chef de service d'accueil.**

Nous demandons qu'il y ait en place une réelle possibilité de défense des agents lors des arbitrages inter-corps et interministériels.

RIFSEEP

La FSU continue d'agir contre l'individualisation des rémunérations

La Fonction Publique veut imposer un nouveau système indemnitaire, le RIFSEEP. Le RIFSEEP se substituerait aux primes et indemnités actuellement perçues par les agents, y compris la PFR (prime de fonction et de résultat).

L'ensemble des syndicats de fonctionnaires (seule la CGC s'est abstenue) a voté contre le RIFSEEP lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat. Ce vote négatif est basé sur une individualisation de la rémunération, selon la fonction et selon « l'engagement professionnel », nouveau nom pour la « performance individuelle » ou le résultat de la PFR.

Le gouvernement entend malgré tout mettre en place ce nouveau régime indemnitaire.

Au ministère chargé de l'agriculture, l'administration présente le RIFSEEP comme étant le moyen d'harmoniser les primes entre les secteurs, le même argument utilisé lors de la mise en place de la PFR.

Pourtant, tout le monde s'accorde aujourd'hui pour dénoncer les dérives et conséquences de la PFR, même ceux qui avaient soutenu la PFR à l'époque, y compris l'administration qui reconnaît qu'en rémunérant différemment les fonctions, la mobilité est rendue plus difficile. Avec le RIFSEEP, les problèmes de la PFR demeureront.

La FSU agira pour limiter au maximum les inégalités entre les agents, contre la mise en concurrence des agents entre eux, et pour la reconnaissance de toutes les fonctions qui sont exercées par les SA.

La FSU en CAP : la défense collective et individuelle

Sur la base des argumentaires que les intéressés leur fournissent, les élu-e-s FSU défendent en CAP les droits de chaque agent pour les demandes de révision d'appréciation, de compte-rendu des entretiens d'évaluation, de contestation des modulations de primes, ...

L'action en direction des secrétaires administratifs ne peut se borner à la simple vision catégorielle ou corporatiste.

Au contraire, la FSU inscrit son action dans une analyse claire des projets touchant le service public. Dans la lutte pour une autre vision du service public, garant de l'intérêt général, assurant l'indépendance et l'intégrité des fonctionnaires, l'action de la FSU vise à permettre la mise en œuvre de politiques publiques de progrès sociétal et social.



SNUITAM – FSU
DRAAF - 15 avenue de Cucillé
35047 RENNES Cedex 9
Tel. 02 99 28 22 99
snuitam@snuitam-fsu.org
www.snuitan-fsu.org



SNETAP-FSU
MAAF - 251 rue de Vaugirard
75732 PARIS cedex 15
Tel. 01 49 55 84 50
snetap@snetap-fsu.fr
www.snetap-fsu.fr